

République Française

Département du Nord

COMMUNE DE HOYMILLE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 26 février 2026 Date d’affichage : 4 mars 2026

Nombre de membres : en exercice : 23 présents : 22 suffrages exprimés : 23

Ont donné pouvoir : Anne VIEREN a donné pouvoir à Françoise JENICOT

Séance du 4 mars 2026

L’an deux mille vingt-six, le quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s’est réuni dans la salle de la mairie, au nombre prescrit par la loi,

Présents : Daniel THAMIRY, Maire, Patrick LESCORNEZ, Christine CAMUS, Jean-Pierre LEFEBVRE, Anne-Marie DEDRYVER, Olivier MEENS, Carole ABI AAD, Adjoints, Didier HAUSSIN, Audrey WATELLIER conseillers délégués, Valérie ROBERT, David SCHORPION, Catherine HAMON, Anne LECOEUICHE, Françoise JENICOT, Brigitte CHRISTE, Stéphane DEVOS, Franck FIGOUREUX, Jacky ROBAEY, Hélène HEBERT-FIERS, Stéphane DEBACKER, François DIDIER, Matthieu BECUWE, conseillers municipaux.

Secrétaire : Jean-Pierre LEFEBVRE

Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2025

- Reprise par la commune des parcelles d’emprise de l’allée des Jardins
- Reprise par la commune des parcelles d’emprise des rues de la Sècherie et de la Pépinière, et espaces verts
- Approbation du compte financier unique
- Affectation des résultats
- Attribution des subventions aux associations
- Vote des taux des taxes directes locales
- Formation des élus municipaux : enveloppe budgétaire
- Admission en non-valeur
- Budget primitif 2026
- Contrôle budgétaire : annulation de la délibération du 17 décembre 2025
- ADVB 2026 volet Energie : demande de subvention
- Convention de servitude au profit d’ENEDIS
- Classement dans le domaine public des parcelles d’emprise de l’allée des jardins
- Classement dans le domaine public des parcelles d’emprise de la rue de la Sècherie et de la Pépinière et espaces verts
- Modification du temps de travail d’un emploi à temps non complet
- Questions diverses

Le compte-rendu de la précédente réunion a été approuvé à l’unanimité.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 04/08/2014 du conseil municipal en date du 27 mai 2020,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- Achat de corbeilles à déchets pour espaces verts publics
PHILMAT – Estevelles : 2 851,20 € HT
- Achat d'un écran interactif pour l'école élémentaire
TETRA INFORMATIQUE – Douai : 2 154 € HT
- Remplacement de la porte de la salle de Tennis
FLEN SECURIT – Gravelines : 12 358,67 € HT
- Achat de poignées électriques bâtiments communaux
TRENOIS DECAMPS – Wasquehal : 3 197,85 € HT
- Installation d'une alarme incendie à la salle des fêtes
ZUREK Fabrice – Warhem : 9 715,12 € HT
- Terrassement lotissement Luzerne
DERVILLERS – Socx : 11 193 € HT
- Réparation de la toiture de la mairie – maison des associations
FRED BATI RENOV – Hoymille : 21 047,79 € HT
- Remplacement des portes de garages
CLEF'M – Quaedypre : 11 697,30 € HT
- Achat d'un transpalette électrique
TRENOIS DECAMPS – Wasquehal : 2 295 € HT
- Alimentation panneau d'affichage salle Thirionet
ZUREK – Warhem : 2 657,72 € HT
- Pose de lampadaires solaires passages piétons
FONROCHE ECLAIRAGE – Sainte Colombe en Bruilhois : 9 224,50 € HT
- Remplacement du moteur de volée à l'église
PASCHAL – Wimereux : 1 786,47 € HT
- Remplacement du battant à l'église
PASCHAL – Wimereux : 1 343,94 €
- Remplacement de l'éclairage du terrain de football
BLOT Electricité – Leulinghem : 17 900 € HT
- Remplacement du panneau d'affichage salle Thirionet
BODET – Trémentines : 6 441,00 € HT
- Construction de caveaux et cavurnes
Marbrerie NAELS – Cassel : 20 516,67 € HT
- Achat d'un stand pliant
ALTRAD MEFRAN – Florensac : 2 175 € HT
- Ecran d'affichage en mairie
DISPLAY MEDIA – Aytré : 8 259 € HT

N°03/01/2026

REPRISE PAR LA COMMUNE DES PARCELLES CONSTITUANT L'ALLEE DES JARDINS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'accord des quatre propriétaires sur la rétrocession à l'euro symbolique du projet d'emprise de l'allée des jardins. Ce projet permettra l'élargissement et la remise en état de la voie, ainsi que l'intégration des réseaux dans le domaine public.

Sollicite l'avis du Conseil sur le sujet.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- Accepte la reprise des parcelles suivantes :
- A n°1004 p1 pour une surface de 376m², rétrocedée par Mr BECUWE Emmanuel
- A n°1005 p1 pour une surface de 140 m², et A n°1067 p1 pour une surface de 36 m², rétrocedées par Mr BENOIT Christophe
- A n°2124 p1 pour une surface de 415 m², rétrocedée par Me DEQUEKER Béatrice
- A n°2420 pour une surface de 898 m², rétrocedée par Mr HIDOU Bernard

D'une surface totale de 1865m².

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents relatifs à cette décision.

N°03/ 02 /2026

REPRISE PAR LA COMMUNE DES PARCELLES CONSTITUANT L'EMPRISE DES RUES DE LA SECHERIE ET DE LA PEPINIERE ET ESPACES VERTS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à sa demande, le Directoire du Cottage Social des Flandres a pris une décision favorable relative à la rétrocession des parcelles d'emprises des voiries et espaces verts constituant la rue de la Sècherie et la rue de la Pépinière.

Sollicite l'avis du Conseil sur le sujet.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- Accepte la reprise des parcelles cadastrées section AC N° 0326, 0373, 0226, 0227, 0229, 0323, 0325, 0440, 0045, 0493 rétrocedées par le Cottage social des Flandres,

D'une surface totale de 5479 m².

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents relatifs à cette décision.

N°03/03/2026

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Hoymille ;

Considérant que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que la commune de Hoymille a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025,

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Que, dans ce cadre, Mr le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mr Jean-Pierre LEFEBVRE ;

Le compte financier unique est présenté et résumé comme suit par le Président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	2 549 943,10	2 788 015,48	5 337 958,58
	Recettes réalisées	677 984,73	2 902 124,47	3 580 109,20
	Restes à réaliser	159 426,60	0	159 426,60
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2 549 943,10	2 788 015,48	5 337 958,28
	Dépenses réalisées	944 189,40	2 282 299,36	3 226 488,76
	Restes à réaliser	363 653,03	0	363 653,03
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 266 204,67	619 825,11	353 620,44
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	1 321 269,94	0	1 321 269,94
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	1 055 065,27	619 825,11	1 674 890,38
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 204 226,43	0	- 204 226,43
Résultat cumulé	Excédent/déficit	850 838,84	619 825,11	1 470 663,95

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- Approuve le Compte Financier Unique 2025
- Donne pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N°03/ 04 /2026

AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2025, constatant que celui-ci présente un excédent de fonctionnement après reprise des résultats antérieurs de 619 825,11 euros, et un excédent d'investissement de 1 055 065,27 euros,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter :

- 619 825,11 euros en section d'investissement
- reporte 1 055 065,27 euros en section d'investissement

N°03/05/26

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire, en application de l'article L 2322-7 du code général des collectivités territoriales, et après examen des demandes par la commission, le conseil municipal, décide de voter, au titre de l'année 2026, les subventions suivantes :

- Archers des Flandres :	750 €
- BA.PO.SOL :	1 500 €
- basket :	9 000 €
- Cyclo :	400 €
- football:	8 750 €
- judo:	7 250 €
- Ju Jutsu:	500 €
- tennis :	300 €
- tennis de table :	2 000 €
- tous en forme:	100 €
- yoga :	300 €
- anciens combattants :	800 €
- CHICC :	600 €
- Hoymille en fête :	1 000 €
- jardins familiaux :	750 €

- Les Rossignolets	700 €
- manu brico loisirs :	350 €
- marqueterie :	1100 €
- rando Hoy-mille pattes :	400 €
- Au Fil créatif :	100 €
- A.P.E. Ecole Schuman :	1 600 €
- Classe verte Ecole Schuman :	9 720 €
- DDEN :	200 €
- USEP :	400 €
- Ecole Ste Thérèse :	1 080 €
- Amicale CCHF :	2 090 €
- enfance et vie :	300 €
- Flandre verdoyante :	
- Fraternelle :	300 €
- amicale don du sang :	200 €

Le club des aînés, Rock and Rétro, les Peulemeuches et Energy Club n'ont pas sollicité de subvention financière cette année.

N°03/06/2026

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire communique au Conseil le produit fiscal attendu sur la base d'un vote à taux constant des taxes directes locales. Sollicite l'avis du Conseil sur l'application de taux identiques à 2025 pour l'année 2026. Il rappelle que l'article 16 de la loi de finances pour 2020 a prévu un gel du taux de TH entre 2020 et 2022, à compter de 2023, il rétablit le pouvoir de vote du taux de TH pour les communes et les EPCI à fiscalité propre, sur les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Précise que la taxe d'habitation était au taux de 18,12 en 2020.

Sollicite l'avis du Conseil sur le sujet.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- Accepte à l'unanimité le maintien des taux des 3 taxes directes locales comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 39,85 %
- Taxe foncière (non bâti) : 50,03 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 18,12 %

N° 03/07/2026

FORMATION DES ELUS MUNICIPAUX

Monsieur le maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L 2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2,77 % des indemnités de fonction soit consacrée en 2026 à la formation des élus. Il est précisé que ce montant comprend 1,12 % d'enveloppe annuelle et 1,65 % de report des crédits affectés en 2025 non consommés.

Alors que les organismes de formations doivent être agréés, Monsieur le maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, à l'unanimité,

Adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux.

Le montant des dépenses de formation des élus n'excédera pas 2,77 % du montant total des indemnités de fonction allouées annuellement aux élus. Il sera imputé sur les crédits de formation des élus inscrits au budget de la commune.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Décide selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

N°03/08/2026

ADMISSION DE CREANCES EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil d'impayés résiduels sur l'exercice 2023 suite à des erreurs de montants sur des factures rééditées par les créanciers :

- Frais d'hébergement de sauvegarde (Franfinance) pour un montant de 20,21 euro
 - Frais d'électricité (ENEDIS) pour un montant de 0,08 euros
- Sur proposition du service de gestion comptable de Dunkerque, sollicite l'avis du conseil sur l'admission de ces créances en non-valeur.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- Accepte l'admission en non-valeur des créances précitées

- Le montant total de 20,29 sera inscrit en dépenses au budget primitif 2026
- Charge Monsieur le Maire d'appliquer cette décision

N°03/09/2026

BUDGET PRIMITIF 2026

Considérant la transmission du projet de budget ainsi que des rapports aux membres de l'assemblée le 20 février 2026

Sur avis conforme de la commission des finances réunie le 18 février 2026, Monsieur le Maire présente le détail des crédits proposés au budget primitif de l'exercice 2026.

Sollicite l'avis du Conseil sur le sujet.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vote le budget primitif tel que présenté qui s'équilibre à :

- 2 853 764,80 euros en section de fonctionnement
- 2 392 788,98 euros en section d'investissement

N°03/10/2026

ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 17 DECEMBRE 2025 :
DEPENSES D'INVESTISSEMENT ANTICIPEES

Monsieur le Maire communique au Conseil la demande de délibération corrective autorisant l'engagement de crédits d'investissement avant le vote du budget, en raison d'une erreur de montant dans le calcul du quart des autorisations possibles. Le budget primitif ayant été approuvé, il est proposé au Conseil d'annuler cette délibération.

Sollicite l'avis du Conseil sur le sujet.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide le retrait de la délibération n°12/03/25 du 17 décembre 2025 portant sur les dépenses d'investissement avant le vote du budget

N°03/11/26

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L' ADVB 2026 Volet Energie

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal ;

Monsieur le Maire propose au Conseil, dans le cadre des investissements prévus au budget primitif, notamment la rénovation du parc d'éclairage public, de solliciter une subvention au titre de l'appel à projets ADVB 2026 volet Energie. Le montant des équipements prévus est de 64 685,50 € HT soit 77 622,60 € TTC, la subvention étant calculée sur un montant de travaux plafonné à 50 000 € HT. Le montant maximum de la subvention peut être de 40% du montant HT, plafonné à 20 000 €. Sollicite l'avis du Conseil sur la réalisation de ces travaux et sur la demande de subvention.

L'échéancier prévisionnel de réalisation est le suivant :

- date de démarrage des travaux : mai 2026
- date d'achèvement des travaux : juin 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de réaliser la rénovation du parc d'éclairage public
- d'arrêter le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- d'inscrire les dépenses au budget communal ;
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions mentionnées ci-dessus, et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

N°03/12/26

CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS

Monsieur le Maire communique au Conseil les termes de la convention de servitude proposée par ENEDIS, en vue d'autoriser le passage des réseaux d'alimentation de l'antenne SFR sur les terrains communaux, parcelles cadastrées section AB101 et AB 556

Cette convention de servitude fera l'objet d'un acte notarié

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte les termes de la convention de servitude présentée
- Autorise Mr le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

N°03/13/2026

CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DES PARCELLES D'EMPRISE DE L'ALLEE DES JARDINS

Vu l'avis favorable du Conseil municipal sur la reprise par la commune des parcelles suivantes :

- A n°1004 p1 pour une surface de 376 m2, rétrocedée par Mr BECUWE Emmanuel
 - A n°1005 p1 pour une surface de 140 m2, et A n°1067 p1 pour une surface de 36 m2
- Rétrocédées par Mr BENOIT Christophe

- A n°2124 p1 pour une surface de 415 m2, rétrocedée par Me DEQUEKER Béatrice
- A n°2420 pour une surface de 898 m2, rétrocedée par Mr HIDOU Bernard

Monsieur le Maire propose au Conseil de prononcer le classement des dites parcelles dans le domaine public communal.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- Prononce le classement dans le domaine public des parcelles précitées pour une surface totale de 1865 m2 représentant une longueur de voirie de 321ml.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents relatifs à cette décision.

N°03/14/2026

CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DES PARCELLES D'EMPRISE DE LA RUE DE LA PEPINIERE, DE LA SECHERIE, ET ESPACES VERTS

Vu l'avis favorable du Conseil municipal sur la reprise par la commune des parcelles cadastrées section AC N° 0326, 0373, 0226, 0227, 0229, 0323, 0325, 0440, 0045, 0493 rétrocédées par le Cottage social des Flandres,

Monsieur le Maire propose au Conseil de prononcer le classement des dites parcelles dans le domaine public communal.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- - Prononce le classement dans le domaine public des parcelles précitées pour une surface totale de 5479 m2 représentant une longueur de voirie de 294,37 ml.
-
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents relatifs à cette décision.

N°03/15/2026

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire, propose au Conseil municipal, conformément aux dispositions fixées aux articles L 313-1 et L 542-1 et suivants du code général de la fonction publique, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint d'animation principal de 2^e classe à temps non complet créé initialement pour une durée de 30 heures par semaine par délibération du 17/12/2025, à 28 heures par semaine à compter du 5 mars 2026, ceci pour les besoins du service.

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 313-1 et L 542-1 et suivants,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des effectifs ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

QUESTIONS DIVERSES

BATIMENTS

Patrick LESCORNEZ communique au Conseil l'état d'avancement des travaux du bâtiment associatif : le chantier devrait être terminé vers mi-avril, il restera alors l'aménagement des abords à réaliser. Ces travaux seront menés par la CCHF.

Un contact sera pris avec le propriétaire du terrain de la société CHAUSSON, afin de relancer sur l'acquisition souhaitée d'une partie de la parcelle, pour agrandissement du parking.

La construction de l'ombrière dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par TEF va bientôt démarrer, la préparation de la dalle est faite. Pour rappel, l'énergie produite bénéficiera à la mairie, et une cuve de récupération d'eau est intégrée au projet, à destination des services techniques pour l'arrosage.

Sur la question de Dider HAUSSIN concernant la capacité de la cuve, il est précisé qu'elle est de 4000 l.

L'étude du projet d'installation d'une réhausse sur le pare-ballons du terrain synthétique a démontré une insuffisance de résistance des massifs béton de la clôture existante. Aussi, il est nécessaire de poser des platines avec des contres-forts pour assurer la stabilité de l'ensemble. Cela occasionne un surcoût de 7000 euros.

David SCHORPION demande si l'entreprise qui avait réalisé la pose de la clôture existante a été consultée sur le sujet ? Patrick LESCORNEZ indique que c'est le cas, mais qu'elle n'a pas donné suite à la demande. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de préserver la sécurité publique car des ballons atterrissent dangereusement dans les jardins privés à proximité, fréquentés par de jeunes enfants.

Patrick LESCORNEZ ajoute que le terrain synthétique est toujours en excellent état grâce à un très bon entretien réalisé par les services techniques, et que sa durée de vie résiduelle potentielle est encore d'une dizaine d'années.

.

VOIRIE

Patrick LESCORNEZ fait le point sur les travaux relatifs au réseau d'eau potable rues d'Aquitaine et de Bretagne. Les concessionnaires sont consultés avant chaque réfection de voirie par la CCHF. L'eau du Dunkerquois, gestionnaire des réseaux de distribution d'eau, a décidé de réaliser le remplacement des conduites, ainsi que la reprise des branchements en plomb. La voirie ayant été refaite depuis plus de trois ans (délai imposé par la CCHF), il n'est pas possible de s'opposer à ces travaux. La tranchée sera établie en milieu de chaussée, et un enrobé sera réalisé uniquement sur cette partie.

Christine CAMUS demande si d'autres rues seront concernées. Patrick LESCORNEZ indique que c'est le syndicat qui décide et planifie les travaux au fur et à mesure des besoins.

Jean-Pierre LEFEBVRE communique les remarques qu'il a reçues concernant l'insuffisance de l'éclairage des passages piétons situés rue du Zyckelin, à hauteur de Saint Gérard, et de la rue du cimetière.

Didier HAUSSIN demande s'il est possible de rétablir les priorités dans le quartier du Point du Jour, malgré les bordures traversantes, en raison de la vitesse excessive des véhicules depuis les transformations.

Olivier MEENS ajoute qu'effectivement, ce problème est soulevé par les habitants dans plusieurs quartiers.

Patrick LESCORNEZ répond que ces réflexions seront à mener par la nouvelle équipe municipale.

Olivier MEENS indique que certaines rues n'ont pas pu bénéficier des illuminations de fin d'année posées par la Commune, car elles étaient en panne. Patrick LESCORNEZ informe que cela résulte de l'oxydation des supports et de la vétusté des prises. Ces problèmes seront pris en charge par le service technique.

ENVIRONNEMENT/DECHETS

Anne-Marie DEDRYVER demande s'il est possible de poser des panneaux et/ou des poubelles derrière le DOJO, en raison de la présence récurrente et importante des résidus de brossage de chiens dans l'espace vert.

MANIFESTATIONS

Christine CAMUS fait un rappel des prochaines manifestations sportives : le parcours de cœur organisé par la Commune et l'association Rando Hoy Mille pattes. Deux parcours, 5 et 10kms sont au programme.

La course cycliste des 4 jours de Dunkerque passera à Hoymille le 19 mai (Pont de Coudekerque-Village, RD72, CD 916A, Pont à Poissons) et le 23 mai (Route d'Hondschoote vers Warhem). En raison du renforcement des mesures de sécurité, beaucoup de signaleurs seront demandés. La course de trottinettes est prévue le 28 juin, et le Marathon de la Bière est programmé le 27 septembre.

Olivier MEENS fait le point sur les récentes manifestations : le carnaval enfantin du 21 février qui a rassemblé entre 180 et 200 participants, dont 30 au concours de costumes. Un concours de dessin est organisé par les Peulemeuches. Le dessin gagnant servira de base pour l'affiche 2027. La bande de Hoymille se déroulera le 8 mars, avec un parcours identique à l'année dernière, départ à 9h30 rue de l'église. Les buvettes sont tenues sur le parcours par les membres de l'APE.

Séance levée à 21 heures

Le secrétaire,

Le Maire,

Jean-Pierre LEFEBVRE

Daniel THAMIRY